

Le Vent Draine



Avril 2017 - N° 143

Le mot de Madame le Maire

LE LOGO

Un nouveau logo pour notre commune !

En effet la commission communication avec l'aide d'une agence, a créé un nouveau logo. Cette nouvelle identité visuelle vise avant tout à moderniser et dynamiser l'image de Vendrennes.

C'est après plusieurs réunions et échanges que ce nouveau logo a fait l'unanimité de la commission.

Celui-ci apparaîtra sur tous les documents de la commune, sur nos véhicules de services, les affiches, etc... avant nous allons épuiser nos stocks d'enveloppes et de papiers avec l'ancien.

Bien évidemment, il ne fera pas l'unanimité, mais il est simple, lisible, avec de nouvelles couleurs et un décrochement qui fait son originalité, un décrochement qui symbolise la RD 160 qui traverse notre centre bourg.

La communication fait partie intégrante de notre travail d'élus. Chaque jour vous nous faites part de vos demandes d'informations, sachez que des efforts importants sont faits pour essayer de vous satisfaire.

SOMMAIRE

- Page 1 : Le mot du Maire
- Page 2 : Les finances, Jumbo Run
- Page 3 : Comptes-rendus de conseil municipal
- Page 7 : Demande carte d'identité
- Page 8 : Info mairie
- Page 10 : CCAS, Europ'Raid
- Page 11 : Interview entreprise locale
- Page 12 : Agenda
- Page 13 : Associations
- Page 15 : Conseil Municipal des Enfants
- Page 16 : Jeux

Roselyne PHILIPART,
Maire de Vendrennes



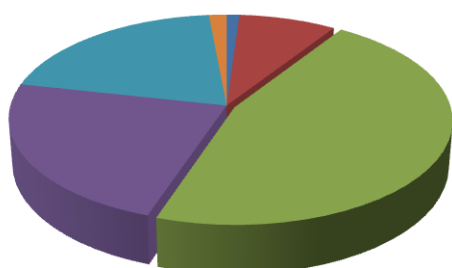
*** Réunion publique STEP ***

La restructuration de la station d'épuration est un projet important tant financier que structurel. C'est pourquoi vous êtes invités à

une réunion publique pour sa présentation

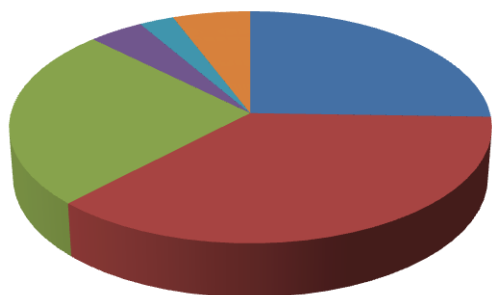
Le vendredi 21 avril 2017 à 19h00 à la salle Vendrina

Recettes de fonctionnement 2016 (1 278 251 €)



- Remb charges personnelles (1.06%)
- Produits des services (restaurant scolaire, régies) (8.17%)
- Impôts et taxes (45.99%)
- Dotations et subventions (23.19%)
- Autres produits gestion courante (excédent budget lotissement, location salles) (20.11%)
- Amortissements (1.48%)

Dépenses de fonctionnement 2016 (901 604 €)



- Charges à caractère général (eau, électricité, entretien terrains, bâtiments, matériels..) (25.50%)
- Charges de personnel (36.70%)
- autres charges gestion courante (indemnités élus, forfait école, écoles publiques...) (25.16%)
- intérêts emprunt (4.15%)
- Amortissements (2.63%)
- Attenuation des produits (5.85%)

JUMBO RUN



Comme nous l'avions annoncé dans le dernier bulletin, **nous allons accueillir le 20 mai prochain, le Jumbo Run** (association de motards qui, pendant une journée, balade les résidents du Clos du Tail). Plusieurs réunions avec l'association ont déjà eu lieu pour l'organisation de cette manifestation. Après avoir fait appel aux bénévoles, une réunion a été organisée à la Mairie le 9 mars dernier. Il a été décidé de former des commissions : animation, décoration, préparation de la salle + service, commission sécurité. Le thème retenu par l'association est "**Promenons-nous dans les bois**". Toutes les personnes intéressées pour nous rejoindre dans l'organisation seront les bienvenues. Venez avec vos idées et votre bonne humeur afin que les résidents du Clos du Tail n'oublient pas cette journée !



Hervé JOBARD,
3^{ème} adjoint

Contacts :

Marie BELAUD, commission animation ☎ 06.83.48.50.10
 Hervé JOBARD, commission préparation de la salle, service ☎ 06.10.52.28.85
 Thierry PINEAU, commission décoration de la salle ☎ 06.19.55.05.69

Comptes rendus de conseil municipal en bref

Vous trouverez ci-contre le résumé succinct des différents comptes rendus qui ne comprennent que les événements qui nous ont paru essentiels. Toutes les décisions du Conseil Municipal font l'objet d'un affichage au tableau de la Mairie. Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention.

L'ordre du jour et l'intégralité du compte-rendu du Conseil Municipal sont diffusés, également, sur le site internet de la commune : www.vendrennes.com

Séance du 27 septembre 2016

Excusés : Claude ROUSSEAU, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Muriel DAVID.

1 – Installation d'un nouveau conseiller

Suite à la démission de Mr MAZO: Mme Marie-Thérèse MAINDRON intègre l'équipe municipale

2 – Election d'un nouvel adjoint

Suite au départ de Mr MAZO, Mr Thierry PINEAU, conseiller délégué aux bâtiments, a été élu 2^{ème} adjoint en charge des bâtiments.

3 – Election d'un conseiller délégué

Mme Florence de CHABOT a été élue conseillère déléguée en charge de la communication

4 – Indemnités des élus

Compte-tenu des nouvelles fonctions de Mr PINEAU et de l'élection de Mme de CHABOT: celles du Maire (1 480 € brut/mois) et des 1^{er} et 3^{ème} adjoints (567 € brut/mois) restent inchangées. Mr PINEAU a souhaité en avoir une inférieure à celle des 2 autres adjoints. Il percevra 284 € brut/mois. Les conseillers délégués percevront 159 € brut/mois.

5 – Modification de la composition des commissions communales

Mme MAINDRON intègre les commissions : "Solidarité Famille Jeunesse" et "Vie associative"

6 – Modification du représentant de la commune au sein de la commission intercommunale "Communication"

Mme Chrystelle ARNAUD a été désignée pour remplacer Mr MAZO. Mme Florence de CHABOT sera membre suppléant.

7 – Election d'un membre au CCAS

Mme Marie-Thérèse MAINDRON a été élue en remplacement de Mr MAZO

8 – Personnel communal – Règlement intérieur

Elaboration d'un règlement intérieur pour informer les agents de la commune de leurs obligations, responsabilités et des consignes de sécurité à respecter.

9 – Personnel communal – Recrutement d'un agent

Départ en retraite d'un agent, un nouveau a été recruté. Il prendra ses fonctions le 10.10.16

Questions diverses

Participation des conseillers aux réunions d'adjoints

A partir du 01.10.16, les conseillers assisteront chacun à leur tour aux réunions d'adjoints. Les conseillers délégués, qui y assistaient tous les 15 jours, pourront y participer toutes les semaines.

Séance du 25 octobre 2016

Excusés : Maryse TOURNIER, Remi SEILLER, Didier CHAUVET – **Absente** : Muriel DAVID

1 – Construction restaurant scolaire – Attribution du lot "cloisons – bardage"

Juillet 2016: lot infructueux. Septembre 2016: nouvelle consultation: 5 offres reçues, marché attribué à l'entreprise LILIAN d'Aizenay pour un montant de 58 808.20 € HT.

2 – Construction restaurant scolaire – Assurance dommages ouvrages

Consultation des 2 assureurs de la commune: GROUPAMA est retenu pour 6 208.65 € TTC

3 – Contraction d'un emprunt pour le restaurant scolaire et pour les travaux de réhabilitation des réseaux assainissement

Restaurant scolaire – Prêt 220 000 €

Consultation de 3 organismes bancaires. Le Crédit Mutuel est retenu pour un prêt de 220 000 € au taux de 0.87 % sur 15 ans

Restaurant scolaire – Prêt relais TVA

Le remboursement de la TVA n'interviendra qu'en 2018 via le FCTVA. En attendant, un prêt relais de 120 000 € à 0.8% sur 2 ans est contracté auprès du Crédit Mutuel,

Réhabilitation des réseaux – 231 000 €

Consultation de 4 organismes bancaires: Le Crédit Agricole est retenu pour un prêt de 231 000 € à 1.55% sur 25 ans.

4 – Modification de la durée d'amortissement des biens en assainissement

Réseaux : 50 ans (au lieu de 40 ans actuellement)

Station épuration : 50 ans (au lieu de 20 actuellement)

Pompes, appareils électro-mécaniques, outillages : 10 ans (sans changement)

Subventions reçues : sur la même durée que le bien auquel elles sont rattachées.

5 – Augmentation nécessaire des tarifs assainissement 2017 compte-tenu:

- du financement des importants travaux à venir (réhabilitation des réseaux existants et construction d'une station d'épuration)

- du prochain transfert de la compétence "assainissement" à la Communauté de Commune: afin d'éviter que le budget assainissement ne soit en déficit ce qui aurait pour conséquence de faire baisser l'attribution de compensation attribuée chaque année par la Communauté de Communes.

Après avoir étudié le prévisionnel financier, et 2 propositions d'augmentation, le conseil municipal, par un vote à bulletins secrets, a retenu la proposition suivante :

	Prix	Total
Abonnement (530)	70.3 €	37 259.00 €
m ³ (41 000)	1.87 €	76 670.00 €
		113 929.00 €
Hausse totale/an/foyer		50.62 €
Hausse totale/mois		4.22 €

6 – Assainissement la Guierche - reversement du FCTVA à la commune de St André G. d'Oie

Maître d'ouvrage pour les travaux de construction de la station d'épuration à la Guierche, Vendrennes paie l'intégralité des factures et St André en a remboursé les 2/3. Vendrennes perçoit l'intégralité des subventions et du FCTVA et reverse sa part à St André: 25 207.50 €

7 – Future station d'épuration – Réalisation d'un plan d'épandage

2 bureaux d'études ont été consultés. Le cabinet SCE Environnement a été retenu pour 6 727 € HT.

8 – Personnel communal – Mise en place du nouveau régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va devenir le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Les montants plafonds servant de base à l'attribution individuelle ont été déterminés

9 – Redevance occupation domaine public par le réseau gaz

Une redevance de 125 € est versée à la commune compte-tenu de la longueur de canalisation de transport de gaz situés sous l'emprise du domaine public.

10 – Remboursement caution à l'entreprise Artlaser

Remboursement de la caution de 450 € à l'entreprise qui a quitté le local communal des Brosses

11 – Convention occupation précaire pour les parcelles ZX6 et ZB 236 à la Touche Bertrand

Ces 2 parcelles situées à proximité de la lagune vont être mise à disposition d'un particulier afin d'y mettre des chevaux en pâture. Cela permettra d'entretenir la parcelle.

12 – Décisions modificatives

Les modifications nécessaires à la bonne exécution du budget ont été adoptées

Questions diverses

Vente maison des associations. Une estimation va être sollicitée auprès de France Domaine pour une mise en vente éventuelle de la maison et du terrain

Lotissement les Musiciens – Ilot 1 (1682 m²). Proposé pour la réalisation de 4 logements identiques à un constructeur qui rencontre des difficultés (les acquéreurs potentiels souhaitent personnaliser leur future maison). Il est décidé de le diviser en 4 terrains de 420m² à vendre individuellement et directement par la commune.

Excusés : Maryse TOURNIER, Béatrice SIAUDEAU, Florence de CHABOT, Manuella PARAUD et Muriel DAVID.

1 – Echange de terrain rue du Puits Parcelle C 1 108 (4m²) contre la parcelle ZI 466 (5m²) pour permettre à un riverain de réaliser une sortie à l'arrière de son habitation.

2 – Modification délibération création de poste

Un agent des services techniques sera en retraite au 01.01.2017. Le poste de son remplaçant sera créé à cette date. Il est recruté jusqu'au 31.12.2016 afin de faire face à un surcroît de travail.

3 – Assurance statutaire du personnel

Le contrat sera échu au 31.12.2017. La commune adhèrera au contrat groupe mis en place par le Centre de Gestion qui réalisera la consultation des assureurs au nom des collectivités adhérentes.

4 – Mise à disposition d'une partie de la parcelle ZB 236 à la Touche Bertrand

500m² issus de la parcelle ZB 236 vont être mis à disposition d'un riverain. A charge pour lui d'entretenir la parcelle. Une convention d'utilisation sera conclue entre la commune et le riverain.

5 – Clôture du budget "lotissements"

Budget regroupant les lotissements de la Madone, la Minée, des Oiseaux, du Bignon, du Fief et du Fief du Clou. Les travaux d'aménagement sont achevés et les lots vendus, la clôture du budget est décidée. L'excédent de fonctionnement de 247 883.50 € est reversé au budget communal.

6 – Indemnité de conseil au receveur municipal

En compensation de l'aide technique apportée par le receveur municipal, en dehors de ses missions obligatoires, une indemnité peut lui être attribuée. Pour l'année 2016, il a été décidé de lui verser 50% du montant maximum soit 229.88 € net.

7 – Tarifs municipaux 2017

Les tarifs municipaux 2016 ont été reconduits

8 – Subvention d'équilibre au CCAS

Jusqu'en 2012, le fonctionnement du CCAS était excédentaire (+ 9 629.13 €). Avec l'ouverture du centre de santé, le fonctionnement est devenu déficitaire (- 4 246.25 € fin 2015). Fin 2016, le budget CCAS se clôture avec un excédent de 148.31 €. Afin d'apurer le déficit, une subvention communale de 4 097.94 € sera versée.

9 – Subvention rénovation façades

Un dossier déposé par un particulier pour des travaux de rénovation de toiture a été accepté par la COMCOM, la commune versera une subvention de 150 €

10 – Décisions modificatives nécessaires à l'exécution du budget ont été adoptées à l'unanimité

11 – Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

La commune renonce à l'acquisition d'une maison individuelle rue de l'Hommeau

12 – Communauté de Communes – Modifications des statuts

Les statuts de la COMCOM ont été modifiés pour être mis en conformité avec les lois MAPTAM, ALUR et NOTRe. De nouvelles compétences obligatoires et optionnelles ont été déterminées.

13- Communauté de Communes – Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPG)

La Communauté de Communes a décidé d'élaborer un PPG. Les deux agences locales (Vendée Logement et Vendée Habitat) sont désignées comme lieu d'accueil et d'information sur le territoire.

14 – Enquête publique le Fougerais

L'EARL le Fougerais a déposé en Préfecture une demande d'autorisation d'exploiter un élevage de 96 000 emplacements volailles, après construction d'un bâtiment avicole à l'Oie. La commune étant située dans le périmètre de consultation, un avis favorable au projet a été émis. **15 – Création d'une servitude sur un terrain communal à la Guierche**

Un riverain de la Guierche divise sa propriété en deux afin d'en vendre une partie. Suite à cette division, l'accès à la partie vendue doit se faire par un chemin communal qui est privé sur une longueur d'environ 5m. Une servitude doit donc être mise en place.

Le propriétaire actuel possède également 2 petits bâtiments (32m² et 38m²) dans le centre du village. La commune est intéressée pour les acquérir. Contact sera donc pris avec le notaire afin de déterminer quelles conditions peuvent être mises en œuvre afin de concilier l'accord de servitude et l'achat des bâtiments

Questions diverses

Contrat de contractualisation Communauté de Communes – Conseil Départemental

Un contrat va être conclu entre la COMCOM et le Conseil Départemental : les subventions départementales seront données à la COMCOM et plus directement aux communes. Pour la COMCOM des Herbiers: 1.5 millions sur 4 ans. Les communes membres de la COMCOM décideront de la répartition de ces subventions suivant les projets de chacune.

Comité de jumelage – chantier jeunes

Le Comité de jumelage souhaite réunir 10 jours en juillet 2017 des jeunes de 18 à 25 ans, des villes jumelées (Coria, Newton et Liebertwolkwitz) pour regrouper des travaux d'intérêt public et des activités ludiques. La COMCOM doit trouver un chantier sur le territoire du Pays des Herbiers. Vendrennes n'a pas de chantier à proposer.

Séance du 16 décembre 2016

Excusés : Didier CHAUVET, Manuella PARAUD et Muriel DAVID

1 – Création d'une servitude sur la parcelle communale ZY 15 – La Guierche

Un riverain de la Guierche vend une partie de sa propriété après division. Afin de desservir la partie vendue, les nouveaux propriétaires devront emprunter un chemin communal public qui traverse la parcelle communale privée ZY15, sur une longueur d'environ 5m. Une création de servitude a donc été acceptée au profit des nouveaux propriétaires

2 – Acquisition des parcelles ZY16 et 19 – La Guierche

Le propriétaire des parcelles ZY 16 (38m²) et 19 (32m²) vend ses deux terrains. Ces parcelles étant situées au cœur du village, leur acquisition a été décidée pour un prix de 100 € chacune.

Séance du 24 janvier 2017

Excusés : Marie BELAUD, Chrystelle ARNAUD et Manuella PARAUD - **Absente** : Muriel DAVID

1 – Aménagement salle multifonctions – Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Fin 2015, il a été décidé de transformer les anciens services techniques en salle multifonctions. Devis estimatif des travaux: 148 500 € HT. Une demande de DETR a été déposée en 2016 et non accordée. Une nouvelle demande va être sollicitée cette année

2 – Rénovation de l'Espace Loisirs – Demande de DETR

Le bâtiment (foyer des jeunes et salle de réunion) est en mauvais état. Sa rénovation permettrait d'y conserver le foyer des jeunes et d'agrandir le centre périscolaire par la création d'une ouverture intérieure dans le mur mitoyen. Coût prévisionnel des travaux: 213 200 € HT. Une demande de DETR va être déposée. Il ne sera probablement pas possible d'obtenir la même année la DETR pour les 2 dossiers. Il a donc été décidé de donner la priorité à la salle multifonctions

3 – Ecole Marie GODET – Montant du forfait communal 2017

Dans le cadre du contrat d'association établi entre l'OGEC et la commune, chaque année une somme est versée par la commune pour participer aux frais de fonctionnement de l'école. En 2017 la somme de 540 € par enfant est attribuée soit un total de 122 040 € pour 226 enfants.

4 – Attribution des subventions – 1^{ère} partie

50 € par enfant scolarisés dans les Maisons Familiales, IME, CFA...
Accordés : AFORBAT : 50 € - Maison Familiale BEAUPREAU : 50 € - CFA la Louisière : 200 € - IME les HERBIERS : 50 € - IFACOM la FERRIERE : 100 € - MF SECONDIGNY : 50 € - IREO St FULGENT : 100 € - MF MOUILLERON EN PAREDS : 50 € - CFA St MICHEL MT MERCURE : 100 €

5 – Attribution subventions aux associations locales encadrant des jeunes de - de 18 ans:

Reconduction de la somme de 10 €/jeune : Club de Volley : 380 € - Club des jeunes : 350 €

6 – Subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) auquel la commune adhère

Calculée par rapport à un pourcentage de la masse salariale (0.85%): 1 632.04 € en 2017

7 – Personnel communal – remboursement frais médicaux suite à un accident de service

Frais médicaux pris en charge par l'assurance de la commune. La Sécurité Sociale a pris en charge par erreur les frais d'un prestataire (226.20 €). L'agent a dû rembourser cette somme à la SS. L'assurance ayant remboursé la commune, la somme va être reversée à l'agent.

8 – Relais Assistantes Maternelles – Mise à disposition des locaux du périscolaire

Pour les matinées d'éveil (2/mois) et les RV (1 après-midi/mois) les locaux du périscolaire sont mis à disposition du RAM. Une convention sera conclue pour 3 ans renouvelables.

9 –Renouvellement ligne de trésorerie communale

La ligne de trésorerie de 100 000 € dont la commune bénéficie actuellement arrivera à échéance en avril 2017. Afin de continuer à bénéficier de cette souplesse financière, la ligne va être renouvelée pour 1 an, pour le même montant au taux de 1.10 % (basé sur l'euroibor 1 mois moyenné + marge) soit à ce jour un taux de 0.73% (l'euroibor moyenné étant à -0.37%)

10 – Déclaration d'intention d'aliéner

La parcelle ZP 31, située au Tirefour est à vendre. La commune renonce au droit de préemption.

11 – Autorisation de paiement de factures en investissement avant le vote du budget

Le budget n'étant pas encore voté, le conseil municipal a autorisé le paiement des dépenses en investissement des factures suivantes : Acquisition terrains à la Guierche (200 € TTC) – Matériels pour les services techniques (2 976.98 € TTC)

Questions diverses

Distribution du "Vent Draine" Des réclamations ont été faites en mairie concernant certaines rues mal distribuées ou distribuées tardivement sur 2 circuits en particulier.

Séance du 28 février 2017

Excusés : Marie BELAUD, Maryse TOURNIER, Claude ROUSSEAU, Manuella PARAUD et Muriel DAVID

1 – Vote du compte administratif 2016

• Commune

Libellés	Réalisé		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	901 603.95	1 278 250.85		
Résultats de fonctionnement		376 646.90		
Section d'investissement	383 996.41	440 498.47	448 368.00	505 176.00
Résultats d'investissement		56 502.06		

• Service Assainissement

Libellés	Réalisé		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	46 583.39	127 650.00		
Résultats de fonctionnement		81 066.61		
Section d'investissement	201 907.62	218 288.54	425 957.00	365 740.00
Résultats d'investissement		16 380.92		

• Lotissements

Libellés	Réalisé		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	684 647.23	56 729.24		
Résultats de fonctionnement	627 917.99			
Section d'investissement	63 910.85	435 788.67		
Résultats d'investissement		371 877.82		

• Lotissement de l'Hommeau 2

Libellés	Réalisé		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 708.70	2 227.13		
Résultats de fonctionnement	2 481.57			
Section d'investissement	1 277.00	0.00		
Résultats d'investissement	1 277.00			

• Lotissement des Musiciens

Libellés	Réalisé		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	509 478.62	490 606.46		
Résultats de fonctionnement	18 872.16			
Section d'investissement	590 628.33	633 574.22		
Résultats d'investissement		42 945.89		

• Zone d'Activités

Libellés	Réalisé		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	60 996.89	48 865.02		
Résultats de fonctionnement	12 131.87			

Section d'investissement	55 710.76	60 847.63		
Résultats d'investissement		5 136.87		

- **Atelier Relais**

Libellés	Réalisé		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	629.62	0.00		
Résultats de fonctionnement	629.62			
Section d'investissement	17 604.52	0.00		
Résultats d'investissement	17 604.52			

Tous les comptes administratifs 2016 présentés par Mme le Maire sont acceptés

2 - Approbation du compte de gestion 2016

Le compte de gestion réalisé par le Trésor Public est adopté

3 – Affectation des résultats: Excédents de fonctionnement du compte administratif :

Commune : 376 646.90 € affectés en recettes d'investissement au c/1068 du BP 2017

Assainissement : 81 066.61 € affectés en recettes d'investissement au c/1068 du BP 2017

4 – Contrat prestations juridiques

Dossiers complexes et recours en contentieux étant de plus en plus nombreuses, une mission d'assistance juridique et de conseil est confiée au cabinet Atlantic Juris au 01/01/17 pour un an.

5 – Vente maison des associations: L'offre au prix demandé de 129 000 € est acceptée. Le fruit de la vente sera réinvesti dans l'aménagement des bâtiments.

6 – Extension du lotissement des Musicien

Viabilisation de la fin de la 1^{ère} tranche: 3 lots seront prêts à la vente en juin.

Lancement des études pour l'aménagement de la 2^{ème} tranche.

7 – Validation du nouveau logo et présentation à la population dans le "Vent draine"

8 – Subvention aux associations

ADMR de l'Oie: 2 468 € pour participer au fonctionnement du secrétariat. Aide calculée en fonction du nombre d'heures d'intervention sur la commune (4 641 h en 2016)

USMV Football : 670 € - **Tennis de table :** 180 € (10 €/jeune de moins de 18 ans)

9 – Participation aux frais du centre médico-scolaire de Chantonnay: 0.50 €/élève

215 enfants X 0.50 € = 107.50 €

10 – Déclaration d'intention d'aliéner

La commune renonce à l'acquisition de maisons rue de la Touche Boudaud et aux Chaumes.

11 – Paiement en investissement de factures de moins de 500 €

Achat d'un bloc porte coupe-feu pour les sanitaires de la salle Vendrina (351.04 € HT)

Honoraires bureau d'études pour le restaurant scolaire (29.06 € HT)

12 – Autorisation de paiement de factures en investissement avant le vote du budget

Le conseil municipal a autorisé le paiement des dépenses en investissement des factures suivantes:

Achat d'un bloc porte coupe-feu pour les sanitaires de la salle Vendrina: 351.04 € HT

Equipement sanitaires salle Vendrina (cuvette, lave-mains, bâti-support...): 681.97 € HT

Honoraires bureau d'études pour le restaurant scolaire : 29.06 € HT

Création d'un fossé au-dessus du lotissement du Bignon : 600 € HT

Achat d'un véhicule "Berlingo" pour les services techniques : 8 500 € HT

Achat d'un camion benne pour les services techniques : 10 500 € HT



Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- ✚ Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
 - ✚ Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
 - ✚ Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
 - ✚ Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture : les Herbiers, St Fulgent, Montaigu, Chantonnay...). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
 - ✚ Je rassemble les pièces justificatives.
 - ✚ Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
 - ✚ Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.
- Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr



Accueillants des Pèlerins de Saint Jacques

Le nombre annuel de pèlerins en marche sur notre beau chemin Vendéen vers Compostelle augmente régulièrement. N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie si vous êtes intéressé pour les héberger une nuit lors de leur passage à Vendrennes.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans les prénoms du personnel de la MARPA sur Le Vent Draine n°142. Au 1^{er} rang en 2^{ème} position à partir de la gauche, il s'agit bien de Véronique et non Florida qui est une résidente de la MARPA. Nous nous excusons sincèrement auprès de Véronique.



ENTRETIEN DES PARCELLES / BRUITS DE VOISINAGE

Afin de préserver les relations de « bon voisinage » et de donner une belle image de notre commune, nous invitons chaque propriétaire à entretenir sa parcelle de terrain afin que les mauvaises herbes n'envahissent pas la parcelle du voisin. Les haies doivent être entretenues régulièrement des deux côtés et en hauteur afin d'éviter leur extension sur le domaine public ou chez un voisin.

Nous vous rappelons les horaires à respecter quant aux bruits de voisinage selon l'arrêté préfectoral en vigueur du 12 juillet 2013.

Vous pouvez aussi prévenir vos voisins avant de vous lancer dans l'entretien de vos terrains, rien de mieux que de bonnes relations de voisinage...

	LUNDI au VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans les propriétés privées	7h00 – 20h00	8h00 – 19h00	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du maire)
Appareils sonores de protection des cultures (sans excéder une période de 3 semaines)	7h00 – 21h00	8h00 – 21h00	8h00 – 10h00 18h00 – 20h00
Appareils de bricolage, de jardinage...	8h30 – 12h00 14h00 – 19h30	9h00 – 12h00 15h00 – 19h00	10h00 – 12h00



RÈGLEMENTATION DES FEUX

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts ou autres, produits par les ménages **est interdit**. Ces déchets doivent être apportés en déchèterie ou recyclés par compostage.

Aucune dérogation ne peut être accordée



REDEVANCE INCITATIVE

Comme pour les autres organismes ou administrations, pensez à prévenir les services de la Communauté des Communes du pays des Herbiers tout changement de situation, déménagement, emménagement, même si vous ne changez pas de commune.

☎ 0 800 115 160 – redavance@cc-paysdesherbiers.fr

ÉLECTIONS

La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour avoir le droit de vote.

↳ **LES PRÉSIDENTIELLES - DIMANCHES 23 AVRIL ET 7 MAI 2017**

Les bureaux seront ouverts de 8h00 à 19h00.

↳ **LES LÉGISLATIVES - DIMANCHES 11 ET 18 JUIN 2017**

Les bureaux seront ouverts de 8h00 à 18h00.



Le dépouillement du scrutin est ouvert à tout électeur. Si vous souhaitez faire le dépouillement pour les présidentielles (être scrutateur), merci de bien vouloir vous inscrire au préalable en Mairie avant **le jeudi 20 avril 2017**, vous devrez alors vous présenter pour 19h00, heure de fin des élections.

En cas d'impossibilité de voter le jour, vous pouvez donner procuration à un proche inscrit sur les listes électorales de la même commune. La démarche est à faire auprès d'une gendarmerie dès que possible, pour une réception en Mairie en temps et en heure. Vous devrez présenter une pièce d'identité, la date et le lieu de naissance du mandataire est aussi demandée. En cas d'impossibilité de se déplacer, contacter la gendarmerie.

HORAIRES EXCEPTIONNELS DE L'AGENCE POSTALE



En raison des congés annuels, les horaires de l'agence postale sont modifiés la semaine du 22 au 27 mai 2017. Ouverture du lundi au mercredi de 15h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 10h30, fermeture le samedi 27 mai 2017. Nous vous remercions de votre compréhension.

CHANGEMENT D'HORAIRES À LA BIBLIOTHÈQUE

À partir du 1^{er} avril 2017 :

Les mercredi et samedi de 10h00 à 12h00



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES HERBIERS

Planning des permanences du R.A.M.
(Relais des Assistantes Maternelles)

☎ 02 51 66 82 27

Au centre de loisirs "Les Arlequins" de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous uniquement

⇒ Lundi 3 avril

⇒ Jeudi 29 mai

⇒ Jeudi 26 juin

État civil



DÉCÈS

DÉCÉDÉE À VENDRENNES

Anna SEILLER décédée le 21 février 2017 à l'âge de 103 ans

INHUMÉS À VENDRENNES

Albert COUGNON décédé le 3 janvier 2017 à l'âge de 99 ans
Madeleine MORAND décédée le 16 mars 2017 à l'âge de 85 ans.

NAISSANCES



Bryan LÉAU né le 21 décembre 2016

Enola JOBARD née le 22 décembre 2016

Inès DROUET née le 2 janvier 2017

Eliot MARTINEAU né le 28 janvier 2017

Nathanael DAHERON né le 4 février 2017

Alex ROGER né le 12 février 2017

Qu'est-ce-que le CCAS ?

C'est le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S). Obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants, à Vendrennes, il est composé de Madame le Maire, présidente, membre de droit, de 7 élus municipaux et de 5 personnes extérieures représentant des organisations humanitaires, caritatives, associatives ou familiales du secteur.

Aujourd'hui l'action du CCAS à Vendrennes est centrée sur la MARPA ouverte il y a 10 ans : budget, investissements pour le meilleur confort des résidents, gestion du personnel, animation (participation au comité de vie sociale).

Son rôle étant d'être à l'écoute de tous, de comprendre les difficultés des uns et des autres, le CCAS effectue cette année une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la commune, analyse dans les domaines de l'emploi, du transport et de la garde des enfants etc... qui permettra de mieux connaître et répondre aux besoins de la population.

Quels sont les partenaires du CCAS ?

Le CCAS travaille en collaboration avec l'assistante sociale du Conseil Départemental, Mme Guillet, dont le bureau est aux Herbiers et aussi s'il le désire avec les associations locales qui ont un contact avec la population : ADMR, Secours Catholique, APEL etc...

Cependant, l'action sociale est en restructuration : Un Centre intercommunal d'action sociale (Cias) se met en place à au niveau de la communauté des communes du Pays des Herbiers pour prendre en charge les services communautaires à caractère social : l'épicerie solidaire, le Ram, le Clic (Centre local d'information et de coordination).

Qui peut être concerné par le CCAS ?

Quiconque a besoin d'un renseignement dans le domaine social peut s'adresser à l'accueil de la mairie qui l'orientera vers les services compétents.

Dans certains cas, une aide ponctuelle urgente peut être apportée, qu'elle soit matérielle, alimentaire ou financière. Des conseils peuvent aussi être donnés pour les démarches administratives.

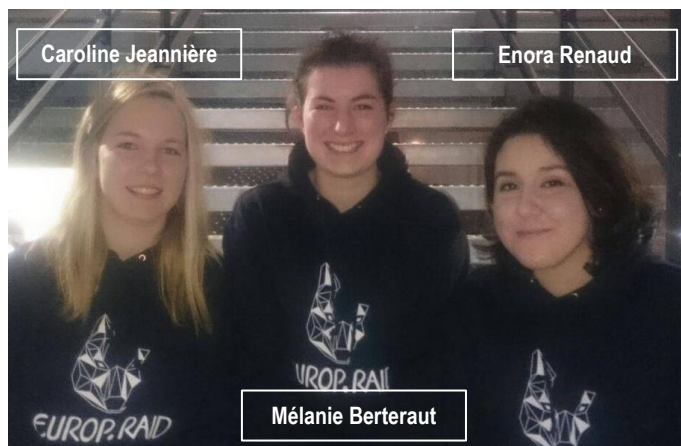
Toute personne qui connaît des difficultés passagères ou non, liées à l'argent, au logement, aux relations, à l'isolement, aux difficultés de transport, à l'éducation et autre... peut demander à être reçue. Elle sera accueillie avec bienveillance, écoutée avec grande attention. Cette démarche, faite dans la discrétion et le respect, peut permettre que certaines situations soient vécues moins douloureusement, s'arrangent et même trouvent un heureux épilogue.

La mission des élus est d'essayer de répondre au mieux aux besoins quotidiens des habitants de leur commune. L'aide sociale fait donc bien partie des attributions de la commune qui intervient d'une manière complémentaire mais essentielle au département et à l'État.

EUROP'RAID

Nous nous lançons dans l'aventure !

Motivées par l'action solidaire de l'Europ'Raid, nous nous lançons dans l'aventure. Nous avons créé l'association B'Raidy en Novembre 2016 dans le but de participer à l'édition 2017 qui se déroulera du 29 Juillet jusqu'au 20 Août 2017. L'Europ'Raid est le premier raid humanitaire d'Europe, nous traverserons 20 pays en 23 jours en Peugeot 205. Les équipages ont pour mission d'acheminer 100 kilos de fournitures scolaires afin d'aider les écoles défavorisées d'Europe de l'Est (Roumanie, Bosnie, Albanie, Bulgarie). Pour partir en toute sécurité, nous devons réunir un budget d'environ 6 000 € (frais d'inscription, achat et préparation de la voiture, essence, péages, parking, ...). Aujourd'hui, nous avons déjà trouvé les 100 kilos de fournitures et nous avons récolté près de 1 000 €.



Nous avons besoin de votre aide afin de réussir notre projet !!! Que vous soyez chef d'entreprise (sponsors), président d'une association (participation aux événements), particuliers (vente de brioches, bracelets, sweats, saucissons, vins,...), n'hésitez pas à nous contacter ! Vous pouvez également suivre tout notre parcours sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat).

L'équipage B'Raidy

<https://facebook.com/vendrennes>

www.vendrennes.com

A VENDRENNES, UNE ENTREPRISE INNOVANTE
LA SARL LE ROSSIGNOLET
Entretien avec Bruno Joguet



Vent'Draine: *En 1999, installé depuis plus de 20 ans comme agriculteur, Bruno Joguet, vous décidez de passer à la culture bio, quelles en furent les conséquences?*

Bruno Joguet: Je savais que les rendements allaient être moins élevés et j'avais construit un bâtiment de séchage et stockage de grains d'une capacité de 1200 tonnes. Son investissement n'étant pas amorti, il fallait continuer à le rentabiliser.

J'ai donc créé la SARL LE ROSSIGNOLET pour être prestataire de service afin de satisfaire des demandes diverses.

Ma nouvelle activité bio m'a fait rencontrer de nouveaux interlocuteurs: des producteurs, des revendeurs et j'ai pris conscience que le bio montait mais qu'un problème majeur existait: les Organismes de Stockage (OS) qui achètent tous produits bio, pour animaux et humains avaient des difficultés à s'approvisionner localement: ils devaient ratisser large dans toute la France.

J'ai donc ouvert mon séchoir aux producteurs et aux revendeurs bio locaux qui sont de plus en plus nombreux, dans un rayon de 150 km. Ces personnes converties au bio ont cheminé et compris beaucoup de choses. Ils n'ont plus envie de vendre aux grosses structures mais ont la volonté de produire et vendre en toute liberté. Mon bâtiment est un moyen de donner la liberté aux gens.

VD: *Vous parlez de produits bio, quels sont-ils précisément?*

BJ: Des graines pour nutrition humaine: blé, épeautre, tournesol de bouche, petits pois, haricots, quinoa, millet, soja et pour la nutrition animale: maïs, blé tendre, orge, avoine, fèverole, millet, tournesol, soja.

VD: *Pratiquement, comment fonctionne votre séchoir?*

BJ: Au bâtiment d'origine, j'ai installé une bascule pour peser la marchandise. Lorsque le produit arrive, on prend un échantillon pour évaluer le taux de déchets et mesurer le taux d'humidité: à la récolte, le maïs, par exemple, peut contenir entre 20 et 40% d'humidité, sachant que pour pouvoir le conserver on doit le ramener à la norme de 15% d'eau.

Le produit est pesé, passé au nettoyeur-séparateur (pour enlever les déchets) puis il passe au séchoir pour enlever l'eau en excédent. A la sortie du séchoir, pour que la ventilation en cellules soit efficace, on repasse le produit au nettoyeur-séparateur afin de lui enlever toutes les poussières qui peuvent rester, car on s'interdit en bio d'utiliser tout insecticide. Enfin c'est la phase de mise en cellules de stockage et la ventilation en profitant des températures extérieures les plus basses possibles pour une grande qualité du produit.



VD: *Pour conclure quel est le challenge quotidien?*

BJ: L'**Exigence** de la procédure pour une **perfection** du produit bio rendu.

VD: *Qu'est-ce-que cela vous apporte?*

BJ: La **Liberté** par rapport à certaines lourdes structures en amont et en aval du monde agricole en général.

VD: *Quelles sont les perspectives pour l'avenir?*

BJ: **Agrandir** et augmenter la production pour créer un emploi, et, dans un avenir proche, céder l'entreprise à mon fils Thomas.



Secours Catholique de Saint-Fulgent



Pour aider à financer des projets de développement à Madagascar

Une braderie aura lieu
Le vendredi 7 avril 2017 14h30 à 17h30
Le samedi 8 avril 2017
9h30 à 12h00 et 14h30 à 17h30

Le savez-vous?

Un ESPACE-VÊTEMENTS est OUVERT À TOUS
à la Maison Sociale

2 Impasse de la Fièvre à St Fulgent
tous les samedis de 14h30 à 16h30
toute l'année, sauf en juillet et début août

*Vous y trouverez à un prix très modique
des vêtements pour tous les âges (bébé, enfant,
adulte),
des chaussures et du linge de maison !*

Renseignements aux 06.77.17.42.69
elodie.gaultier@secours-catholique.org

À vos agendas



Samedi 8 avril :

Pêche à la truite organisée par la société de chasse

Mercredi 12 avril :

Goûter organisé par le Club des aînés

Vendredi 21 avril :

Réunion publique pour la future STEP à 19h00

Samedi 29 avril :

Marché de Printemps organisé par l'école/OGEC

Samedi 29 avril :

Course cycliste organisée par le comité des fêtes vendrennais

Samedi 20 mai :

Jumbo Run organisé par l'association Orghandi et la commune

Samedi 3 juin :

Tournoi de sixte à Mesnard organisé par le FOOT

Samedi 10 juin :

Tournoi de triplètes organisé par Vendrennes Volley Ball

Dimanche 25 juin :

Kermesse organisée par l'OGEC

Vendredi 30 juin :

Assemblée générale de Vendrennes Volley Ball

Dimanche 9 juillet :

Course poursuite organisée par Team compétition auto

A 20 MINUTES
DU PUY DU FOU®
NOUVEAUTÉ 2017

85250 VENDRENNES
OUVERTURE LE 8 JUILLET 2017

labyrinthe

EN
VENDÉE VALLÉE

" EMBARQUEZ, À TRAVERS CE LABYRINTHE DE MAÏS,
SUR LES TRACES DES SKIPPERS DU VENDÉE GLOBE. "

RÉSOLVEZ DES ÉNIGMES
FRANCHISSEZ DES OBSTACLES
POUR ARRIVER À BON PORT !

BOUTIQUE
PRODUCTEURS
LOCAUX

RESTAURATION SUR PLACE

PLAN D'EAU

ANIMAUX DE LA FERME

WC P A

ADAPTÉ À TOUS LES ÂGES

ET AUSSI...
NOCTURNES
TOUS LES SOIRS...

06.77.17.48.31
www.labyrinthevendeevallee.com

Tarif : à partir de 5 €
Moins de 4 ans : GRATUIT

INFO

Nos associations

Le Club des jeunes



ERRATUM : l'adresse mail renseignée dans le Vent Draine n°142 est erronée, veuillez prendre note de l'adresse existante
✉ clubdesjeunesvendrennes@orange.fr



Le Comité des fêtes Vendrennais

Le Comité des fêtes Vendrennais organise sa course cycliste le samedi 29 avril 2017 de 13h00 à 18h00, le circuit passe notamment devant votre habitation. Ainsi, pour une question de sécurité, un arrêté de stationnement a été établi par la municipalité. Cet arrêté interdit le stationnement aux abords des voies définies pour la course. Le circuit passe rue de la Madone, à La Galerie, La Révelière, La Tacrière, La Gâtolière, La Touche Bertrand et enfin rue du Vendrenneau. Le Comité des fêtes souhaitait vous en informer personnellement, vous pourrez prendre connaissance de l'arrêté en Mairie. Nous avons conscience de la gêne occasionnée, nous vous remercions par avance de votre compréhension et nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Yvon BOUDEAU,
Président du Comité des fêtes Vendrennais

	Quantité	Associations de Vendrennes	Particuliers de Vendrennes	Particuliers et associations extérieurs	Cautions
Plancha (gaz)	1	Gratuit	10 €	15 €	150 €
Friteuses (électrique 220 v)	2	Gratuit	10 €	15 €	200 € l'unité
Tables	35	Gratuit	1,50 €	2 €	15 € *
Chaises	90	Gratuit	15 cts €	30 cts €	15 € *
Barnums	2 (4x8m blanc)	Gratuit	60 €	80€	1000 € l'unité

*sauf pour les associations de Vendrennes

Toutes les locations sont payables à l'enlèvement, les tarifs sont établis pour une durée de location d'un week-end. Les cautions sont obligatoires (même si location gratuite) et seront encaissées si non-retour ou dégradations des matériels loués. Pour les comités des fêtes extérieurs à la commune, le bureau s'engage à une révision des tarifs selon le cas.

Personnes en charge du matériel à contacter pour tout renseignement ou réservations :

Yvon BOUDEAU 06-33-97-96-46
Christian TOURNIER 06-06-40-30-61

✉ comitedesfetes.vendrennais@orange.fr

Vendrennes Volley Ball



Des nouvelles des équipes du VVB...

Les M13 débutants poursuivent leur apprentissage lors des plateaux : une équipe est actuellement 1^{ère} et la seconde est dernière mais vient tout juste de commencer les matchs en 2 contre 2.

Les M13 confirmés sont engagés en Poule Classement lors de la 2^{ème} phase et sont actuellement 1^{ers}.

Les M15 féminines (championnat régional) sont 5^{ème} sur 9 et peuvent encore démontrer de belles performances sur la fin de saison. Elles s'inclinent en 1/2 finale de Coupe des Pays de Loire après un beau parcours.

Les M17 féminines (championnat régional) sont 2^{ème} avec un match de retard. Et surtout, elles sont toujours invaincues.

La départementale masculine a obtenu une 1^{ère} place en phase de poule et est donc engagée en Play-Off lors de la 2^{ème} phase. Il faudra aller chercher une place sur le podium !

La pré-nationale féminine est actuellement 8^{ème} sur 10 mais peut espérer une meilleure place au classement en fin de saison. L'équipe est également qualifiée pour la finale de Coupe des Pays de Loire.

Les loisirs terminent 5^{ème} sur 7 lors des phases de poule et sont engagés en Poule Excellence pour la 2^{ème} phase.



ACTU du VVB...

Si vous êtes intéressé(e)s par le volley-ball, n'hésitez pas à nous contacter !

Dès 5 ans, vous pouvez rejoindre les équipes du VVB !

Il est également possible de participer aux entraînements afin de découvrir le volley-ball.

On vous attend nombreux !!! 😊

- 📅 **Dimanche 4 juin : Festy'volley à Saint Herblain (pour tous les jeunes de moins de 20 ans)**
- 📅 **Samedi 10 juin 2017 : TOURNOI DE TRIPLETTES**
- 📅 **Vendredi 30 juin 2017 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Les activités ACTI'FUN

VENTE DE VIENNOISERIES

L'animation jeunesse « Acti'Fun » vous propose une vente de viennoiseries

le Samedi 13 Mai au matin

Les jeunes passeront à votre domicile pour les commandes de viennoiseries courant avril. Un papier sera déposé dans vos boîtes aux lettres en cas d'absence. Si certaines familles ne reçoivent pas de bulletin d'inscription et souhaite commander, n'hésitez pas à nous contacter avant le Mardi 2 Mai 2017.

ACTI'FUN 5 rue du Champ de la Foire 85250 VENDRENNES

☎ 02-51-61-02-48 @ famille.rurale.vendrennes@wanadoo.fr

Familles
rurales
Vivre mieux !

Cette action nous permettra de financer nos projets d'animation.

Merci pour votre participation

Elodie, animatrice jeunesse

Conseil Municipal des Enfants



Jeux et charades sur le thème « Promenons dans les bois »

J'ai un chapeau mais pas de tête
J'ai un pied mais pas de chaussure
Qui suis-je ?



Mon 1^{er} est une note de musique
Mon 2^{ème} se trempe dans la sauce
Mon 3^{ème} est la somme de 1 + 1
Mon 4^{ème} voit passer les trains
Mon 5^{ème} est une consonne
Mon tout est un animal de la forêt



Mon 1^{er} a dévoré le Petit Chaperon Rouge
Mon 2^{ème} est parfois réalisable
Mon 3^{ème} est le contraire de "tard"
Mon tout est le petit de mon premier !



Mon 1^{er} est un préfixe signifiant « pour »,
« en faveur de »

Mon 2^{ème} est le cri de la vache

Mon 3^{ème} est le contraire de « oui »

Mon 4^{ème} est un pronom personnel

Mon 5^{ème} peut être de lait ou définitive

Mon 6^{ème} n'est pas beau

Les fraises de mon 7^{ème} sont les meilleures

Mon tout est le thème du Jumbo Run



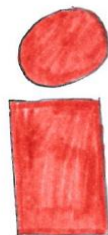
Mon 1^{er} est un animal qui
porte des bois

Mon 2^{ème} est un animal qui
fait la roue

Mon tout est un reptile

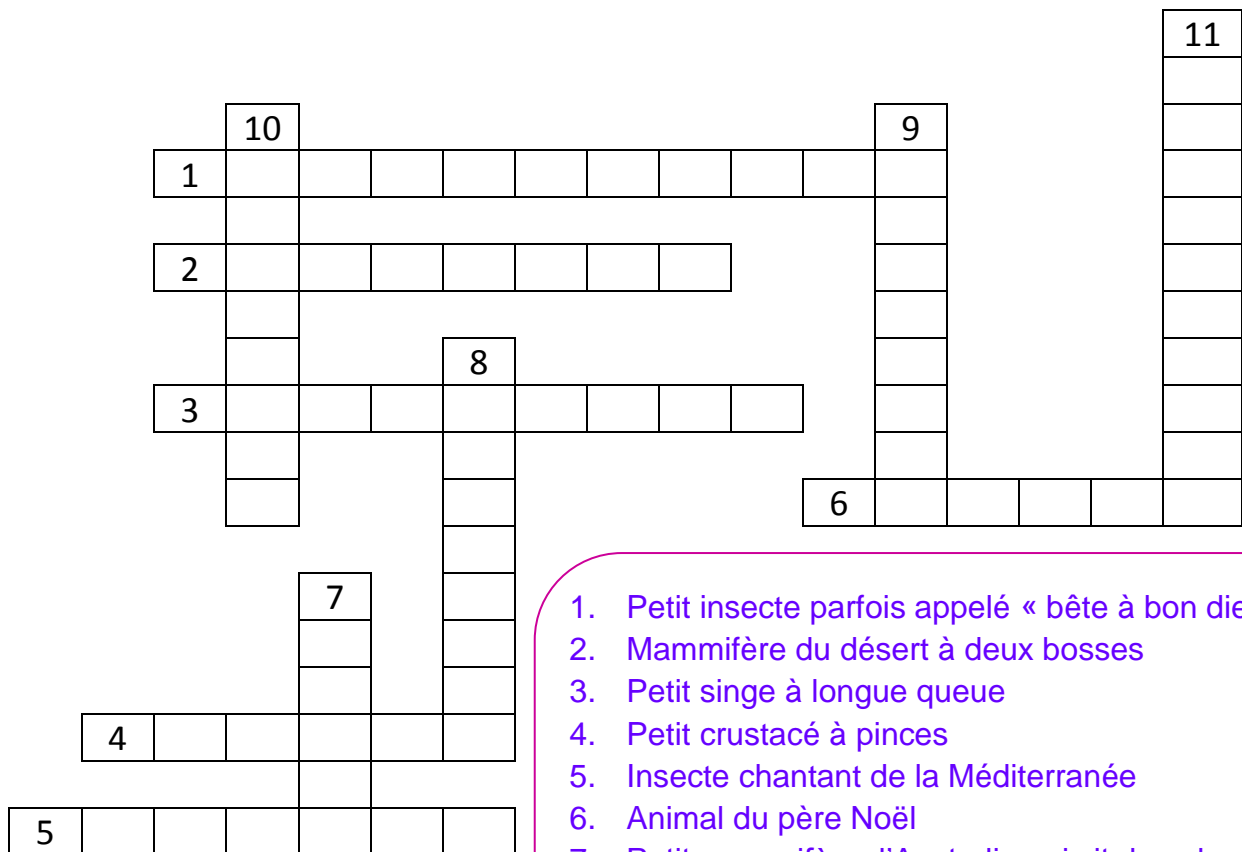


RÉBUS



BLAGUE





1. Petit insecte parfois appelé « bête à bon dieu »
2. Mammifère du désert à deux bosses
3. Petit singe à longue queue
4. Petit crustacé à pinces
5. Insecte chantant de la Méditerranée
6. Animal du père Noël
7. Petit mammifère d'Australie qui vit dans les arbres
8. Insecte voisin des hannetons
9. Oiseau rapace
10. Perroquet à huppe jaune
11. Mammifère du désert à une bosse

Réponses



Kalista

Le champignon



Anna

Louveteau (loup – vœu – têt)

Pierre



Léa

La – pain – deux – gare - N
Lapin de garenne



Lenny



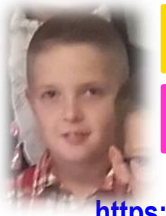
Teddy

Serpent (Cerf – paon)



Louis

Pro – me – non – nous – dans – les - bois
"Premenons-nous dans les bois"



Ewan

Conifère (Cône – i – fer)

Mathis



- | | |
|---------------|----------------|
| 1. Coccinelle | 7. Koala |
| 2. Chameau | 8. Scarabée |
| 3. Ouistiti | 9. Épervier |
| 4. Crabe | 10. Cacatoès |
| 5. Cigale | 11. Dromadaire |
| 6. Reine | |